

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 006-447/14/CC

■ Approbation du renouvellement de la convention avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Régie des Transports de Marseille relative à la gratuité des transports sur le réseau transmétropole pour les bénéficiaires du RSA titulaires d'un contrat d'engagement réciproque résidant sur le territoire communautaire.

DPMOD 14/11952/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole a approuvé le 28 juin 2013, une nouvelle convention avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Régie des Transports de Marseille pour la gratuité des transports sur les réseaux de MPM au profit des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation et titulaires d'un contrat d'engagement réciproque, résidant sur les communes de Marseille Provence Métropole. Pour chaque ayant droit, le Département prend en charge et reverse à la Communauté Urbaine 50% du tarif correspondant à l'abonnement « Pass 30 jours XL Grand Public ». Sur les six premiers mois de l'année 2013, la gratuité des transports a été accordée à plus de 20 000 allocataires du RSA et représente un financement du Conseil Général d'environ 3,6 millions d'euros. Cette convention a été conclue pour une durée de un an à compter du 1^{er} décembre 2013, renouvelable par reconduction expresse d'une année sur l'autre dans la limite d'une durée de trois ans.

Il est donc proposé par la présente délibération d'approuver sa reconduction pour une année supplémentaire portant ainsi sa prochaine date d'échéance au 30 novembre 2015.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les lois n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988 et 92-7 du 29 juillet 1992 relatives au Revenu Minimum d'Insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle ;
- La loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 portant sur la décentralisation en matière de Revenu Minimum d'Insertion et créant un Revenu Minimum d'Activité ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, n°94 du 31 mars 2006 relative à l'adoption du Plan Départemental d'Insertion (PDI) et des Programmes Locaux d'Insertion (PLI) pour les années 2006-2008 ;
- La délibération TRA 007-1146/07/CC du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, relative à l'approbation de la convention n° 08/1113 ;
- La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion ;
- La délibération DTUP 007-362/13/CC du 28 juin 2013 approuvant la nouvelle convention avec le Département des Bouches-du-Rhône et la RTM relative à la gratuité des transports sur le réseau Transmétropole pour les bénéficiaires du RSA titulaires d'un contrat d'engagement réciproque résidant sur le territoire communautaire.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la convention n°14/1447 entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2013 pour une durée d'un an, arrive à échéance le 30 novembre 2014 ;
- Que l'article 7 de la convention prévoit son renouvellement par reconduction expresse par périodes successives d'une année dans la limite de trois ans.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement pour une année de la convention n°14/1447 conclue avec la Régie des Transports de Marseille et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône relative à la gratuité des transports sur les réseaux de MPM au profit des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation et titulaires d'un contrat d'engagement réciproque, domiciliés sur les communes de Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Les recettes seront constatées au budget annexe Transports de l'exercice 2014 et suivant : Sous-Politique C210 – Nature 7061.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Transport, à la Mobilité durable
Et au Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER